

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 10 mai, à 19:30, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin Saint-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes:

DM-2022-03

DM-2022-03

Identification du site concerné

206, chemin Saint-Louis – lot # 4 715 959.

Nature et effets

La demande vise à autoriser l'ajout de l'usage « Commerce de gros et services para-industriels (C5)» pour permettre l'entreposage extérieur dans la zone AG-D 224.

(Règlement de zonage # 2021-224 article 99)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce **4^e jour d'avril 2022**.

Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, direction générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 4 avril 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 avril 2022.

Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière